



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26509
2 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 29 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre en date du 27 septembre 1993, qui vous est adressée par M. Hamed Youssef Hammadi, Ministre par intérim des affaires étrangères de la République d'Iraq, concernant la persistance de l'aviation américaine, britannique et française à violer l'espace aérien iraquien, sous prétexte de faire respecter l'interdiction de survol imposée illégalement par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France dans le nord et le sud de l'Iraq, une mesure qui n'a aucun rapport avec les résolutions du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 27 septembre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Ministre iraquien par intérim des affaires étrangères

Je voudrais me référer aux lettres que nous vous avons adressées au sujet des violations de l'espace aérien iraquien commises par l'aviation américaine, britannique et française, sous prétexte de faire respecter l'interdiction de survol imposée illégalement par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France dans le sud et le nord de l'Iraq. Cette mesure n'a aucun rapport avec les résolutions du Conseil de sécurité; elle avait, et a toujours, pour véritable objectif de permettre la poursuite du complot et de l'agression visant l'Iraq et son peuple et de menacer la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de ce pays.

A ce propos, je tiens à vous signaler que le 24 septembre 1993, à 12 h 50 précises, des avions américains, britanniques et français ont franchi le mur du son au-dessus de la ville de Bassorah, provoquant de fortes vibrations par suite desquelles les vitres des fenêtres et des portes d'un grand nombre d'immeubles résidentiels ont été brisées. Pris de panique, de paisibles citoyens, en particulier des femmes et des enfants, ont fui leurs maisons et sont sortis dans la rue, de peur d'être blessés par les éclats de verre.

Ce nouvel acte de provocation confirme une fois de plus la détermination des Etats-Unis et de leurs deux alliés à poursuivre leur politique provocatrice et inique contre l'Iraq et son peuple, ce qui appelle votre intervention pour mettre un terme à l'interdiction de survol imposée par ces pays au sud du 32e parallèle et au nord du 36e parallèle, et amener ces derniers à cesser de violer l'espace aérien iraquien et de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq, conformément aux obligations que leur impose la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement iraquien condamne ce dernier acte de provocation et rejette sur les Gouvernements des Etats-Unis et de leurs deux alliés l'entière responsabilité de cette agression contre la sécurité du peuple iraquien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre par intérim des affaires
étrangères de la République d'Iraq

(Signé) Hamed Youssef HAMMADI
